

M. MACDONNELL: A ce sujet, cette enquête n'aurait-elle pas quelque chose à voir avec l'assemblée qui aura lieu un peu plus tard cette année et à laquelle les municipalités portent beaucoup d'intérêt?

M. DEUTSCH: Vous voulez parler d'une enquête sur toutes les propriétés de la Couronne, compte non tenu de la définition du projet de loi?

M. FLEMING: Je parle des deux. De toutes façons, il serait intéressant d'étudier l'évolution de la situation en fonction de votre définition. Même si la moyenne a été fixée à quatre p. 100 en 1947, conformément à vos définitions, il se peut que le vaste programme de construction du gouvernement fédéral ait rendu ce chiffre inexact et votre moyenne serait peut-être beaucoup plus élevée.

M. DEUTSCH: C'est difficile à dire, monsieur Fleming, car il y a eu beaucoup d'autres constructions durant la même période. Notre chiffre est proportionnel.

M. FLEMING: Votre ministère n'a donc entrepris aucune enquête dans cet esprit? Personne ne peut donc nous faire de commentaires sur la pertinence de ce chiffre de quatre p. 100, basé sur des chiffres qui datent de 1947?

M. DEUTSCH: Non, nous n'avons pas procédé à des études récentes sur ce sujet.

M. FLEMING: Ainsi donc le saut de quatre à deux p. 100 ne repose sur aucune enquête; c'est un chiffre arbitraire?

M. DEUTSCH: Non, cette baisse est due, je crois, monsieur le ministre, aux revendications des municipalités qui voulaient obtenir plus de subventions. Nous voulions être plus libéraux.

M. FLEMING: Avez-vous une définition précise du terme "libéral"?

M. DEUTSCH: Je dis "libéral" avec un "l" minuscule.

M. FLEMING: Je crois que vous nous avez indiqué assez clairement que la réduction du pourcentage n'est liée à aucune enquête. C'est une réduction arbitrairement fixée. N'est-ce pas exact?

L'hon. M. HARRIS: C'est une réduction arbitraire dans les limites de notre budget et de notre situation financière.

M. FLEMING: Je n'en doute pas, mais cette réduction ne repose sur aucun principe.

L'hon. M. HARRIS: Je ne saurais ajouter quoi que ce soit à la réponse de M. Deutsch.

Le PRÉSIDENT: Sauf peut-être la suggestion — dont le Comité est conscient, je crois — que le but final est un paiement complet.

M. FLEMING: Est-ce la ligne de conduite du gouvernement?

Le PRÉSIDENT: Un but final.

M. FLEMING: Le ministre a toute la liberté voulue pour endosser dès à présent votre déclaration.

Le PRÉSIDENT: Je ne demande pas qu'on l'endosse.

M. PHILPOTT: J'ai deux questions très simples à poser. Combien a reçu la ville d'Ottawa par le passé et combien recevra-t-elle en fonction